BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

GB.300/19(Rev.)
300e session

Conseil d'administration

Genève, novembre 2007

DIX-NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Institut international d'études sociales

Rapport de la 49e session du Conseil

1. Le Conseil de l'Institut international d'études sociales a tenu sa 49e session le 9 novembre 2007 sous la présidence du Directeur général du BIT. Trois questions étaient inscrites à l'ordre du jour: i) le programme et budget pour 2008-09 [1]; ii) le rapport du directeur [2]; et iii) l'acceptation de contributions et de dons pour appuyer les activités de l'Institut [3].

2. Le Directeur général a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil et aux autres délégués en saluant le remarquable travail accompli à la tête de l'Institut par M. Gerry Rodgers, son ancien directeur. Il a déclaré que, pendant les années passées sous sa direction, l'Institut a été très productif: plusieurs publications importantes ont été proposées et de nombreuses activités novatrices ont été lancées. Le Directeur général a ensuite souhaité la bienvenue à M. Raymond Torres, le nouveau directeur. Il a indiqué que M. Torres est de retour au BIT après avoir occupé d'importantes fonctions à l'OCDE. Lorsqu'il travaillait au BIT, M. Torres a dirigé la première série d'études par pays qui évaluent de manière exhaustive les impacts sociaux de la mondialisation. Le Directeur général a ajouté que cette nouvelle nomination correspond à ses vœux, et qu'étant donné que M. Torres est toujours resté en contact avec le BIT, et surtout avec l'Agenda du travail décent, il est naturel qu'il ait été choisi pour diriger l'Institut pendant ces prochaines années.

3. Le Directeur général a mis l'accent sur la contribution fondamentale que l'Institut est amené à apporter, en tant qu'organe autonome d'analyse des politiques, à la réalisation des objectifs de travail décent pendant ces prochaines années. Il a indiqué qu'il approuve pleinement le programme et budget de l'Institut pour 2008-09 et a souligné son importance pour le BIT dans son ensemble. A l'échelle mondiale, le soutien à l'Agenda du travail décent ne cesse de se renforcer. Quant à la mondialisation, un consensus remarquable se dégage sur le fait qu'il est possible de modifier son cours pour bâtir un avenir meilleur. Cependant, il est à l'évidence nécessaire de lier la recherche et l'élaboration des politiques pour définir les moyens et stratégies à adopter pour ouvrir la voie à une juste mondialisation. L'Institut est le mieux placé pour jeter des ponts entre recherche et élaboration des politiques. La nouvelle publication périodique proposée dans le programme

[1] Document INS.B.XLIX/1.

[2] Document INS.B.XLIX/2.

[3] Document INS.B.XLIX/3(Rev.).

et budget par le directeur de l'Institut est à même de jouer un rôle crucial à cet égard. Aucune autre organisation ne dispose d'une expérience aussi riche que celle de l'OIT pour traiter les questions concrètes de la vie réelle. Sa structure tripartite qui la singularise parmi les autres organisations a permis à l'OIT d'assurer un accès facilité à sa base de connaissances. Il sera important, en s'appuyant sur le tripartisme, d'identifier les questions clés en matière de recherche qui permettront à l'OIT de proposer des solutions d'avant-garde durables et stables à l'économie mondiale. Le Directeur général a ensuite attiré l'attention des participants sur les questions importantes du moment, à savoir les préoccupations grandissantes concernant la qualité des emplois, le décalage de plus en plus prononcé entre croissance et création d'emplois, et la diminution de la part des salaires. L'Institut est bien placé pour trouver les moyens de parvenir à un meilleur équilibre entre croissance et travail décent et de réconcilier les politiques économiques avec les impératifs des politiques sociales. Le directeur a émis l'espoir que l'Institut fournira une analyse solide du concept de socle social qui s'inscrive dans la logique du développement des marchés.

4. Le projet «Le siècle de l'OIT», qui est dirigé par l'Institut, fournit une fantastique occasion de redécouvrir l'histoire du tripartisme et de consolider la mémoire institutionnelle de l'Organisation. Le Directeur général a espéré que l'OIT ressortirait de ce projet avec le sentiment de constituer une famille unie, forte de son histoire, regardant son passé non pas pour s'y complaire avec nostalgie, mais pour en tirer des enseignements riches de promesses pour l'avenir. Le projet devra constituer un exercice de renforcement des capacités qui permettra à tous les Membres et partenaires de l'OIT de mieux connaître l'histoire de l'Organisation et d'apprécier à sa juste mesure l'ampleur de ses contributions à l'avènement d'une société plus juste.

Programme et budget pour 2008-09
(INS.B.XLIX/1)

5. Le nouveau directeur a rendu hommage à son prédécesseur. La liste des résultats figurant dans le rapport du directeur témoigne du travail impressionnant qu'il a accompli à la tête de l'Institut. La création du Prix de l'OIT pour la recherche sur le travail décent, la publication de l'étude du BIT/Secrétariat de l'OMC sur le commerce et l'emploi et la revalorisation de la *Revue internationale du Travail* sont à mettre au compte de ses nombreuses réalisations.

6. Le directeur a ensuite présenté les principaux éléments du programme et budget pour la prochaine période biennale. Les objectifs poursuivis sont les suivants: en premier lieu, porter à terme toute une série de projets en cours sur les réseaux de production mondiaux, l'internationalisation des marchés du travail, la législation du travail dans les pays en développement et les accords-cadres internationaux; en second lieu, tenter de s'orienter vers une stratégie de recherche plus intégrée par le biais d'une nouvelle publication périodique sur les enjeux, au niveau mondial, qui façonnent le monde du travail. En 2008, cette publication sera principalement axée sur: i) la mondialisation, l'emploi et les inégalités; ii) l'analyse de l'impact social de la libéralisation financière; et iii) l'examen du rôle de l'élaboration tripartite des politiques. En 2009, la publication examinera dans le détail l'action à engager face aux possibilités et aux défis identifiés l'année précédente, notamment en ce qui concerne la législation du travail et l'économie informelle, la protection sociale, et le rôle de la responsabilité sociale des entreprises dans la promotion des pratiques sur le lieu de travail au regard de la réglementation nationale. Le volume de 2009 se terminera par une réflexion sur la question des «socles sociaux». Cette approche renforcera les synergies entre les différents projets et contribuera à faire des conférences sur la recherche de véritables tremplins pour une meilleure diffusion des résultats des travaux de l'Institut (une conférence régionale portant sur la question des emplois verts est

prévue à cet égard). Elle permettra également à l'équipe de recherche de haut niveau de l'Institut de consacrer davantage de temps à la préparation de ses propres recherches au lieu d'externaliser les projets. La nouvelle publication périodique devrait également renforcer la visibilité des recherches menées par l'Institut. En troisième lieu, il est proposé de donner suite à l'excellent projet qui a été mené conjointement par le BIT et le Secrétariat de l'OMC, et d'utiliser ses résultats pour lancer une nouvelle étude dans le cadre de la nouvelle publication périodique. En quatrième lieu, dans le cadre du projet «Le siècle de l'OIT», un volume sera édité à temps pour le 90e anniversaire de l'Organisation. En cinquième lieu, le programme d'éducation qui devrait, par ailleurs, tirer parti des résultats de la nouvelle publication périodique continuera à jouer un rôle clé dans le programme de travail de l'Institut. Le directeur a terminé son allocution en présentant les chiffres du budget pour 2008-09 et a attiré l'attention des participants sur les difficultés financières majeures que rencontre actuellement l'Institut.

7. M. Anderson (s'exprimant en qualité de vice-président employeur) a souhaité la bienvenue au nouveau directeur et a remercié le Directeur général des efforts engagés pour renforcer l'action de l'Institut. Il s'est également félicité du travail accompli à la tête de l'Institut par l'ancien directeur. Il a approuvé sans réserve le programme et budget pour la prochaine période biennale et a reconnu que l'Institut était soumis à de très fortes pressions financières.

8. M. Anderson a abordé un certain nombre de points de caractère général concernant le document. Il a souligné que, pour ce qui est de l'approfondissement et de la mise en œuvre des diverses activités de recherche, l'Institut doit maintenir un dialogue informel avec les partenaires sociaux pendant la période biennale. Il a rappelé que les petites et moyennes entreprises sont à la base du développement économique et de la création d'emplois, et qu'il importe d'entreprendre également des recherches les concernant; la recherche dans ce domaine doit examiner dans quelle mesure les petites entreprises sont à même de relever les défis économiques dans les contextes spécifiques où elles opèrent. Il a approuvé la proposition de lancer une nouvelle publication de l'Institut visant à intégrer les recherches menées par l'Institut dans un seul volume. Il a insisté sur la nécessité d'envisager la recherche non seulement du point de vue de la réconciliation entre *travail* et *capital*, mais également sous l'angle d'un cercle vertueux, le développement social générant le développement économique et vice versa. L'Institut doit également conduire et développer ses recherches sans perdre de vue l'initiative dite de «renforcement des capacités de l'OIT».

9. M. Anderson s'est également livré à des observations plus ponctuelles. Se référant au paragraphe 12 du document et à la publication prochaine d'un ouvrage sur les *réseaux de production mondiaux*, il a tout d'abord signalé que le Bureau des activités pour les employeurs a récemment dirigé une réunion sur le même sujet et se tient prêt à communiquer tous les documents qui pourraient être utiles. Il a ensuite déclaré que le groupe des employeurs reconnaît l'importance des projets évoqués aux paragraphes 13 à 15 du document, à savoir *l'internationalisation des marchés du travail, la législation du travail et le travail décent*, et *le dialogue social transfrontière*, et les approuve totalement. Le groupe de employeurs approuve, notamment, les projets consacrés à des sujets qui, jusqu'à présent, n'ont pas fait l'objet d'études exhaustives.

10. En ce qui concerne la nouvelle publication de l'Institut en 2008, le porte-parole des employeurs a souligné l'importance toute particulière du chapitre sur le tripartisme dans la mesure où, mis à part le BIT, très peu d'institutions ont mené des recherches exhaustives sur le sujet. Concernant le programme de recherche proposé pour 2009 et la nouvelle publication qui examinera plus particulièrement *l'action à engager*, le groupe des employeurs a estimé qu'il existe une frontière ténue entre recherche et politiques et que les politiques relèvent en définitive de la responsabilité des partenaires sociaux. Par ses

travaux, l'Institut doit fournir une base permettant aux partenaires sociaux de prendre part au dialogue et à l'élaboration des politiques, mais ne doit pas pour autant devancer leurs décisions. M. Lima Godoy (membre employeur) a ajouté que le monde du travail doit actuellement faire face à des défis de taille et qu'il est donc essentiel de respecter ce principe.

11. L'intervenant a également suggéré que les travaux de recherche soient accompagnés de résumés ou de brèves descriptions pour que les organisations d'employeurs puissent plus facilement communiquer les travaux de l'Institut aux entreprises susceptibles d'être intéressées par le sujet traité et de vouloir l'enrichir de leurs observations.

12. Mme Yacob (s'exprimant en qualité de vice-présidente travailleuse) a également salué la nomination de M. Torres. Elle a fait observer que les travailleurs partagent la plupart des points de vue du Directeur général et du directeur sur les questions clés intéressant l'Institut, notamment sur la nécessité de rééquilibrer la mondialisation et de mettre en place un socle social en période de restructuration.

13. L'intervenante a fait part de la profonde inquiétude des travailleurs quant à la santé financière à long terme de l'Institut. Le budget ordinaire ne couvre pas les dépenses de personnel. Il est actuellement possible de couvrir le déficit en recourant à la réserve mais, à la fin de la prochaine période biennale, cela ne pourra plus être envisageable car ces fonds auront été épuisés ou presque. A moins qu'on ne définisse une stratégie visant à mobiliser des ressources extrabudgétaires, seule une allocation plus élevée au titre du budget ordinaire de l'OIT permettrait de régler le problème. L'Institut a besoin de ressources supplémentaires en personnel de la catégorie des services organiques pour poursuivre ses recherches de haut niveau dont les résultats sont si importants pour l'OIT et le reste du monde. La nouvelle publication périodique proposée dans le cadre du programme et budget devrait aider l'Institut à atteindre ces objectifs d'excellence.

14. Les activités évoquées dans les paragraphes 12 à 15 du document sont importantes et doivent s'appuyer sur d'autres travaux menés par le BIT sur les mêmes thèmes. Par exemple, dans le domaine des migrations, des liens devraient être établis entre les recherches de l'Institut et, respectivement, le Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre et une approche des migrations fondée sur les droits. Les initiatives en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) sont pour la plupart prises par les employeurs, mais il arrive parfois qu'elles soient négociées par les partenaires sociaux. Dans le cadre de ses recherches, l'Institut devrait également s'intéresser à ces cas.

15. Les travailleurs ont accueilli avec satisfaction la nouvelle publication périodique et ont constaté que des questions importantes ont été retenues pour le volume de 2008. Concernant les liens entre intégration économique internationale, emploi et inégalités, il faut, selon les travailleurs, mettre l'accent sur les inégalités. La portée et le coût des inégalités ainsi que les politiques correctives mises en place méritent un examen attentif. Le BIT a pour mission d'améliorer l'existence des travailleurs, hommes et femmes. Des recherches doivent être menées pour savoir quel type de développement économique est compatible avec le mandat de l'OIT. L'impact social de la libéralisation financière est une question bienvenue car, dans ce domaine, elle a de nombreuses répercussions sur les travailleurs. La façon dont le tripartisme peut contribuer à améliorer l'existence des travailleurs est, elle aussi, très intéressante. En ce qui concerne le contenu de la publication proposée pour 2009, Mme Yacob a approuvé l'idée selon laquelle l'action à engager doit naturellement s'inscrire dans le cadre des suites à donner au volume de 2008. Elle a déclaré se sentir quelque peu mal à l'aise face à certaines formulations utilisées dans le paragraphe 18 du document et a émis l'espoir que celles-ci ne seront pas mal interprétées, notamment en ce qui concerne les bienfaits de la mobilité et le concept de «flexicurité». Le

fait de lier protection sociale et incitations au travail ne doit pas avoir pour effet de priver d'assistance sociale les personnes qui sont dans le besoin. Elle a fait observer que les accords-cadres internationaux ne sont pas des codes de conduite volontaires mais des accords négociés relevant du domaine des relations professionnelles et que les travailleurs ne doivent pas être confondus avec des groupes de la société civile.

16. Mme Yacob s'est demandé pour quelle raison les suites à donner à l'étude «Commerce et emploi: un défi pour la recherche en matière de politiques» sont seulement prévues pour 2009. Elle a déclaré que l'étude ne devait pas simplement porter sur l'économie informelle mais être élargie pour inclure d'autres domaines. L'Institut devrait également prendre en considération le débat du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation sur les suites à donner à l'étude. Elle a approuvé sans réserve les travaux proposés sur les emplois verts ainsi que le projet «Le siècle de l'OIT». En ce qui concerne ce second projet, il serait important de mettre l'accent sur les contributions apportées par l'OIT en matière de normes et de règles.

17. Pour ce qui est du programme d'éducation, les travailleurs se sont félicités de la collaboration de l'Institut avec l'Université ouvrière mondiale et ont émis l'espoir que celle-ci pourrait être élargie dans le futur. L'organisation de retraites périodiques pour les mandants de l'OIT de haut niveau pourrait poser des difficultés d'ordre financier, et la question de la participation à cette activité doit encore être abordée. L'Institut pourrait valoriser le programme de professeurs invités en permettant aux universitaires d'interagir davantage avec les partenaires sociaux.

18. Les conférences sur la recherche avec la participation de mandants sont utiles et les travailleurs ont un certain nombre de suggestions à faire sur les sujets qui pourraient être traités à l'avenir. Le Prix pour la recherche sur le travail décent a été une grande réussite. En ce qui concerne les publications et les communications, la porte-parole des travailleurs a souligné qu'il est important que les résultats déjà obtenus soient communiqués aux partenaires sociaux. Elle a demandé à l'Institut d'agir en ce sens.

19. M. Ahmed (membre travailleur) a souhaité mettre l'accent sur le fait que les travaux de l'Institut doivent être axés sur les droits des travailleurs et la façon de les défendre.

20. Le représentant du gouvernement de la Hongrie a tout d'abord remercié l'ancien directeur pour l'excellent travail qu'il a accompli à la tête de l'Institut. Il a ensuite félicité le nouveau directeur pour sa nomination et lui a présenté ses vœux de réussite. L'intervenant a déclaré que la présence du Directeur général au Conseil prouve, s'il en est besoin, que l'Institut est un atout de taille pour le BIT. Le fait de disposer d'un institut de recherches confère en effet de très grands avantages à l'Organisation. En premier lieu, l'Institut est en mesure d'aborder des questions complexes qui ne sont pas traitées par d'autres unités du Bureau. En second lieu, l'Institut peut se concentrer sur des sujets ayant une importance stratégique et à long terme auxquels les autres unités du Bureau ne peuvent consacrer l'intégralité de leur temps. En troisième lieu, l'Institut peut examiner des sujets sensibles que les mandants peuvent avoir des difficultés à traiter. Si l'Institut fait partie du Bureau, il n'en demeure pas moins que ses liens avec des universitaires indépendants lui confèrent une certaine autonomie. Concernant le projet «Le siècle de l'OIT», l'intervenant a approuvé les propos du Directeur général selon lesquels il ne s'agit pas de faire une «photo de famille» et de deviser nostalgiquement sur le passé. Le rôle joué par l'OIT pendant ces quatre-vingt-dix dernières années mérite d'être examiné car, pendant toute son histoire, l'Organisation a pris des initiatives qui ont eu des répercussions positives dans un grand nombre de domaines. Une analyse critique de l'action menée par l'Organisation dans un environnement en pleine évolution est également nécessaire. Par exemple, le BIT n'a accordé qu'une attention relativement limitée à l'évolution du tripartisme. L'Institut est le lieu idéal pour mener des recherches sur cette question.

21. Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran a réservé un accueil très chaleureux au nouveau directeur. Il a comparé la recherche à un océan profond et les chercheurs à des pêcheurs de perles qui doivent déployer des moyens considérables pour rapporter leurs découvertes à la surface. Il a remercié l'ancien directeur pour son travail à la tête de l'Institut. Par ses initiatives, l'Institut est un catalyseur qui renforce l'action de l'OIT et des Etats Membres. L'intervenant a souscrit aux propos des employeurs selon lesquels il est important d'orienter les recherches sur les petites entreprises. Il a reconnu l'importance de l'étude conjointe BIT/Secrétariat de l'OMC et a approuvé les travaux proposés par l'Institut pour y donner suite. Etant donné que l'OIT gagne, chaque jour, en importance et en influence, davantage de recherches doivent être menées sur le commerce et l'emploi. L'intervenant a approuvé le suivi proposé par l'Institut. D'autres recherches devraient être envisagées, notamment sur la question de l'environnement. L'orateur a fait observer que les ateliers de recherche sur les réseaux de production mondiaux et la création locale de travail décent qui doivent être organisés en Inde en 2007 et au Brésil en 2008 illustrent parfaitement la manière dont l'Institut est à même de diffuser, à l'échelle nationale et régionale, des informations aux mandants sur des questions qui les intéressent au premier chef. L'atelier thématique qui se tiendra à Nairobi en 2007 est également le bienvenu. L'intervenant a rappelé qu'il est important de renforcer la collaboration entre l'Institut et les organismes de recherche des mandants au niveau national.

22. Le Directeur général a remercié les membres du Conseil pour ce débat aussi riche que fructueux et a répondu à leurs questions et observations. Des convergences claires sont apparues autour de l'idée du travail décent au service d'une mondialisation équitable et le Directeur général s'en est félicité. Les propositions du Conseil relatives au renforcement des activités de recherche et d'éducation seront dûment prises en compte dans le rapport de la réunion. Le Directeur général a remercié le Conseil pour l'accueil qu'il a réservé à M. Torres. Il l'a également remercié pour l'hommage appuyé qu'il a rendu à M. Rodgers. Il a enfin complimenté les membres du personnel pour leur travail d'équipe, leur engagement et leur souci constant de maintenir au plus haut le prestige de l'Institut au sein du BIT.

23. Répondant aux préoccupations du Conseil qui s'inquiétait de la diminution des ressources, le Directeur général a rappelé qu'il est essentiel d'assurer la viabilité financière de l'Institut. A cette fin, il examinera l'appui qui peut être apporté à l'Institut au titre du budget ordinaire.

24. *Ayant pris note des observations formulées, le Conseil, conformément à l'article II, paragraphe 6, du Règlement de l'Institut, a décidé d'adopter le programme et budget pour 2008-09 de l'Institut international d'études sociales et de transmettre le programme au Conseil d'administration du BIT pour qu'il l'entérine, et le budget pour approbation définitive.*

Rapport du directeur
(INS.B.XLIX/2)

25. Le porte-parole des employeurs a demandé à l'Institut de fournir des informations plus précises concernant la réunion régionale sur les emplois verts qui doit se tenir en Asie et a rappelé qu'il est important d'impliquer les partenaires sociaux dans cet événement.

26. La porte-parole des travailleurs a déclaré que tout travail futur de l'Institut sur des scénarios doit intégrer les points de vue des mandants. Les travaux sur les modèles sociaux qui concernaient seulement l'Europe et l'Amérique latine doivent, s'il est prévu de les poursuivre, être étendus à l'Asie. L'intervenante s'est également enquise des résultats de l'examen par une instance indépendante des recherches effectuées par le BIT et l'Institut.

27. Le Directeur a répondu aux diverses remarques et a indiqué que les résultats de l'examen indépendant des travaux de recherche du BIT seront présentés lors de la prochaine session du Conseil de l'Institut en 2008.

28. *Le Conseil a pris note du rapport.*

Acceptation de contributions et de dons
(INS.B.XLIX/3)

29. *Le Conseil a pris note du rapport.*

Genève, le 12 novembre 2007.